

RAPPORT DE MARCHÉ EXPLORATOIRE

MAISON TANGENTE



OCTOBRE 2024

L'ANONYME

La marche exploratoire s'est déroulée le 22 juillet 2024 dans le secteur Maisonneuve de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Elle a été réalisée en collaboration avec la Maison Tangente du Regroupement des Auberges du Cœur.

Ce rapport a été réalisé par l'équipe du volet Aménagement et mobilisation citoyenne du programme Sécurité urbaine de L'Anonyme et révisé par la Maison Tangente.

Octobre 2024

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	III
L'ANONYME.....	IV
MAISON TANGENTE	V
REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR.....	VI
MISE EN CONTEXTE	I
MÉTHODOLOGIE	3
PARCOURS DE LA MARCHÉ : SECTEUR HOCHELAGA-MAISONNEUVE	4
CONSTATS DE LA MARCHÉ.....	5
Départ : Maison Tangente et avenue Desjardins	5
1. Rue Sainte-Catherine Est, entre l'avenue Desjardins et l'avenue d'Orléans	6
2. Avenue d'Orléans	8
3. Piste cyclable en site propre de la rue Notre-Dame Est.....	10
4. Parc Morgan	12
5. Rue Sainte-Catherine Est, entre l'avenue Morgan et l'avenue Bennett	14
6. Avenue Bennett.....	15
7. Rue Sicard	18
8. Parc Antenne Longue-Pointe	19
9. Rue Saint-Clément	22
10. Parc Théodore	24
Point d'arrivée : édicule de la station Viau.....	26
CONCLUSION	27
Mot de la fin.....	28
BIBLIOGRAPHIE.....	29

L'ANONYME

L'Anonyme vise à promouvoir des comportements sécuritaires et des relations égalitaires ainsi qu'à prévenir la transmission des infections transmissibles sexuellement ou par le sang (ITSS) par une approche humaniste de proximité.

Notre démarche est basée sur une approche humaniste, empreinte d'écoute active et mise sur le respect du rythme des personnes à qui elle s'adresse. Dans une philosophie de réduction des risques axée sur la diminution des comportements non sécuritaires et le renforcement des facteurs de protection, notre objectif est de donner aux personnes en difficulté la chance de reprendre le pouvoir sur leur vie et de se réconcilier avec elles-mêmes et avec la société tout en minimisant les impacts sur leur santé. La complémentarité des actions et la création d'ententes de collaboration sont des éléments centraux qui teintent les interventions de L'Anonyme.

Il réalise sa mission à travers 4 programmes : Intervention de proximité, Éducation à la sexualité, Logements et Sécurité urbaine.

PROGRAMME SÉCURITÉ URBAINE

Le programme Sécurité urbaine vise à permettre à toutes les personnes d'être dans l'espace public et de s'y sentir en sécurité.

Actions liées au programme Sécurité urbaine :

- Marches exploratoires ;
- Analyse de l'aménagement sécuritaire ;
- Ateliers et formations ;
- Intervention en cohabitation sociale.

The logo for L'ANONYME is written in a bold, red, stylized font. The letters are thick and have a slightly irregular, hand-drawn appearance. The 'L' and 'A' are particularly prominent, with the 'L' having a long horizontal stroke that extends to the left.

MAISON TANGENTE

La maison Tangente est membre du Regroupement des Auberges du cœur du Québec depuis 1987. « Située dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal depuis presque 40 ans, elle offre 15 places d'hébergement à une clientèle mixte de jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans et 6 places en logements transitoires 2 ans. »

« Bien plus qu'un gîte et couvert, les jeunes qui y séjournent y trouvent accueil, support et accompagnement. Le séjour, d'une durée maximale d'un an, leur permet de reprendre du pouvoir sur leur vie : se refaire une santé, amorcer un projet (école, formation, travail), faire des apprentissages, et ce, dans le respect et la dignité. »

« [La] mission est d'accueillir, de soutenir et d'accompagner les jeunes adultes en difficulté dans leur progression vers l'autonomie (faculté de choisir et d'agir par soi-même), l'indépendance (matérielle et économique) et la responsabilisation. Et ce, dans le respect de leurs valeurs, leurs intérêts et leur dignité. » (Site web Maison Tangente)



REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR

« Les Auberges du Cœur hébergent des jeunes en difficulté et sans-abri depuis plus de 40 ans. Au fil des ans, plus de 100 000 jeunes de 12 à 35 ans ont trouvé refuge dans l'une des trentaines d'Auberges du cœur à travers le Québec. »

« Ouvertes 24 heures par jour, 7 jours par semaine, les 31 Auberges du cœur membres du Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) représentent un véritable réseau provincial de maisons d'hébergement pour les jeunes en difficulté et sans-abri du Québec, puisqu'on les retrouve dans dix régions administratives. »

« Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec joue le rôle de trait d'union entre une trentaine d'Auberges membres réparties dans dix régions du Québec

Le Regroupement poursuit quatre objectifs principaux :

- Défendre l'existence et l'autonomie des ressources communautaires d'hébergement pour jeunes adolescents et jeunes adultes en difficulté ou sans abri
- Agir comme porte-parole des jeunes sans-abri auprès des instances politiques et administratives dont les décisions sont susceptibles d'avoir une incidence sur la vie de ces jeunes
- Favoriser entre les maisons, les jeunes et les partenaires des communautés d'appartenance de chacune des Auberges des échanges sur les besoins des jeunes, ainsi que sur le fonctionnement, les projets collectifs et la pratique quotidienne des Auberges afin d'améliorer le soutien offert à ces jeunes en quête de reconnaissance et d'un espace social pour s'épanouir
- Promouvoir le développement de ressources additionnelles du même type » (site web du Regroupement des Auberges du cœur du Québec)



Le Regroupement
des Auberges du cœur
du Québec

MISE EN CONTEXTE

La marche exploratoire dont fait état le présent rapport a été organisée en collaboration avec l'organisme Maison Tangente et a été réalisée à la suite de l'animation de l'atelier *Se déplacer dans la ville*. L'atelier vise à présenter les principes d'aménagement sécuritaire en milieu urbain, à sensibiliser sur les concepts de sécurité objective et le sentiment de sécurité, ainsi qu'à outiller les participant·es afin de favoriser leur sentiment de sécurité dans l'espace public et dans leurs déplacements. Le concept de marche exploratoire est apparu dans les années 1990 et a été mis sur pied à l'intention de groupes de femmes, afin de connaître leur perception de la Ville en matière de sécurité. Elle se définit comme suit :

« La marche exploratoire consiste à explorer un site en petit groupe pour déterminer les caractéristiques de l'environnement qui peuvent entraîner de l'insécurité. Basée sur les principes d'aménagement sécuritaire, cette technique simple est devenue au fil du temps une pratique reconnue lorsqu'il est question de juger des facteurs susceptibles d'entraver la sécurité des personnes dans un espace public. » (Paquin, 2009).

Les marches exploratoires permettent également de sensibiliser les participant·es aux facteurs qui influencent leur sentiment de sécurité dans l'espace public et de les outiller face aux solutions, alternatives et ressources disponibles.

Dans le cas présent, la marche exploratoire organisée en collaboration avec la Maison Tangente, située dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, avait pour but d'analyser l'espace public et de relever les éléments pouvant être insécurisants du point de vue d'un groupe de jeunes adultes diversifié en ce qui concerne le genre, l'âge et l'appartenance ethnoculturelle. Par exemple, certaines personnes vivent dans le quartier depuis peu. Cette diversité de connaissances et d'attachements au quartier influence la perception de la sécurité du secteur et offre un contexte idéal pour le partage de points de vue, que l'équipe de L'Anonyme a colligé en ce présent document.

La marche et l'analyse de l'aménagement sont orientées par les principes d'aménagement sécuritaire énoncés dans le guide *Ma ville en toute confiance, Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires* par Sophie Paquin (2009, disponible en bibliographie). À noter que le *Guide* propose six principes, auxquels nous en avons ajouté un septième, que nous croyons complémentaire et essentiel dans une perspective d'inclusivité et d'accès équitable, l'accessibilité universelle.

Ces principes d'aménagement visent l'augmentation de la sécurité et du sentiment de sécurité dans l'espace public, en plus de proposer des solutions aux enjeux soulevés par les

participant·es. L'application de ces derniers dans l'aménagement urbain vise à ce tou·tes puissent se sentir en sécurité dans l'espace public, peu importe le genre, l'âge, la condition physique, l'appartenance ethnoculturelle, etc. Les sept principes d'aménagement sécuritaire se définissent comme suit :



La signalisation permet de se repérer et d'accéder à certains services en cas d'urgence. Ceci inclut tout type de signalétique qui aide à s'orienter, de même que les heures d'ouverture et les pictogrammes désignant certains services (téléphone d'urgence par exemple).



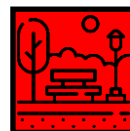
La visibilité est optimale lorsqu'un espace est dégagé et offre une bonne portée du regard. Plusieurs paramètres viennent influencer la visibilité, tels que l'éclairage, la distance du champ de vision, les cachettes et les aménagements à déplacements prévisibles.



L'achalandage d'un lieu vient contribuer au sentiment de sécurité des personnes. L'animation et l'occupation de l'espace public peuvent être augmentées au travers d'une réflexion sur l'emplacement des installations et des services publics, la programmation d'activités et une mixité des fonctions.



La surveillance formelle et l'accès à l'aide est réalisée par l'implantation de moyens de surveillances (caméras, patrouilles, etc.) ainsi que par certains équipements : téléphones d'urgences, contrôles d'accès à des bâtiments, etc.



L'aménagement d'un lieu et son entretien se traduit par la propreté et la convivialité augmentent le sentiment d'appartenance et de sécurité des espaces publics. Un aménagement qui prévoit du mobilier urbain et un nettoyage régulier rend l'espace accueillant et invitant.



La concertation municipale et la participation de la communauté se manifeste par l'intégration de différents groupes (commerçants, résidents, groupes communautaires) dans l'effort de réalisation d'un projet d'aménagement. Il s'agit d'une opportunité d'engagement social de toutes les parties prenantes.



L'accessibilité universelle assure un accès juste, équitable et autonome aux différents services et infrastructures (municipales dans ce cas-ci). Les usagères et usagers bénéficient de la même qualité de service et des mêmes opportunités en matière d'accès aux différents aménagements de l'espace public. (Paquin, 2009)

MÉTHODOLOGIE

L'atelier et la marche se sont déployés en deux parties. D'abord, l'atelier *Se déplacer dans la Ville* s'est tenue à la Maison Tangente le 15 juillet 2024 en compagnie de huit participant·es. L'atelier a donné lieu à des échanges intéressants et une diversité de points de vue en matière de sécurité objective et de sentiment de sécurité.

La marche exploratoire s'est quant à elle déroulée la semaine suivante, soit le 22 juillet 2024 entre 19h et 20h30, avec la participation de sept personnes, dont la moitié environ avait également assisté à l'atelier de la semaine précédente. Puisqu'il faisait jour lors de la marche, l'analyse de l'aménagement du quartier a été influencé par ce paramètre.

Considérant que de nouvelles personnes se sont ajoutées pour l'activité de marche exploratoire, un récapitulatif des sept principes d'aménagement sécuritaire a été présenté et une proposition d'itinéraire a été suggérée et votée par les participant·es avant le départ.

Afin d'assurer une compréhension de la démarche pour les personnes qui n'avaient pas préalablement participé à l'atelier, les intervenant·es de L'Anonyme ont misé sur un système de comparaison entre les différents arrêts afin de faire ressortir les principes d'aménagement : le parc Morgan versus le parc Théodore, tronçon de la rue Sainte-Catherine Est entre le boulevard Pie-IX et l'avenue d'Orléans versus un autre entre les avenues Morgan et Bennett, la piste cyclable longeant la rue Notre-Dame Est versus la piste cyclable au parc linéaire Antenne Longue-Pointe, etc.

La comparaison d'infrastructures similaires a offert aux participant·es un point de repère dans leur analyse et leur critique de l'aménagement du quartier. Bien que les fondements de la marche exploratoire reposent sur les sept principes d'aménagement sécuritaire, les commentaires des participant·es ont permis de relever d'autres éléments pertinents dans l'espace public, comme le manque d'installations sportives dans un parc ou la pertinence de jardins collectifs accessibles à tous·tes. Au-delà du prisme de la sécurité, la marche a été l'occasion de connaître les goûts et les préférences des participant·es en ce qui a trait à l'aménagement urbain, de même que leur perception concernant la beauté et l'esthétisme du quartier.

Ainsi, la marche exploratoire a été l'occasion d'analyser l'espace public et l'aménagement urbain sous le regard de jeunes adultes aux parcours de vie divers, en favorisant l'implication citoyenne et l'attachement à leur milieu de vie.

PARCOURS DE LA MARCHÉ : SECTEUR HOCHELAGA-MAISONNEUVE

La marche exploratoire s'est déroulée dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, aux alentours du Marché Maisonneuve. Elle a débuté à la Maison Tangente située au 1481 avenue Desjardins et s'est terminée à la station de métro Viau sur l'avenue Pierre-De Coubertin. Les pages suivantes présentent les enjeux identifiés par les participant·es en regard des principes d'aménagement sécuritaire, leurs commentaires, ainsi que des recommandations et des pistes de réflexion afin de répondre aux problématiques soulevées. La structure est divisée selon les différents arrêts et tronçons que les participant·es de la marche ont analysés.



CONSTATS DE LA MARCHÉ

DÉPART : MAISON TANGENTE ET AVENUE DESJARDINS

Principe(s) d'aménagement analysé(s) : visibilité, aménagement d'un lieu et son entretien

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·ES ET OBJECTIFICATION DES CONSTATS

Visibilité

Certains arbres bloquent la lumière des lampadaires le soir.

- L'éclairage devrait permettre à une personne de voir à environ 25 mètres devant elle. (Paquin, 2009)
- L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui a la plus grande influence sur le sentiment de sécurité des personnes. (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019)

Aménagement d'un lieu et son entretien

Le terre-plein séparant la rue de la piste cyclable est parsemé de déchets, ce qui ne favorise pas un environnement propre et accueillant.

- « Des lieux laissant apparaître des traces de graffitis, de vandalisme et de déchets donnent une impression d'abandon et d'absence de surveillance et de fréquentation. » (Paquin, 2009)



Photo 1 : l'espace public est parsemé de déchets.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE / RECOMMANDATIONS

- Élaguer les arbres de façon à augmenter la performance de l'éclairage des lampadaires. Selon les données ouvertes de la ville de Montréal, l'arbre se trouve sur le domaine public. (QuéBio, 2024)
- Procéder à un nettoyage périodique des terre-pleins et autres surfaces surélevées par rapport à la chaussée.
- Poursuivre les efforts en matière de sensibilisation et de mobilisation auprès des citoyen·nes dans l'importance d'une bonne gestion des déchets domestiques et de l'impact sur la salubrité de la ville.

I. RUE SAINTE-CATHERINE EST, ENTRE L'AVENUE DESJARDINS ET L'AVENUE D'ORLÉANS

Principe(s) d'aménagement analysé(s) : visibilité, achalandage, aménagement d'un lieu et son entretien, accès universel

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·ES ET OBJECTIFICATION DES CONSTATS

Visibilité

L'entrée de la ruelle entre l'avenue Desjardins et le boulevard Pie-IX n'est pas suffisamment éclairée le soir.

- L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui a la plus grande influence sur le sentiment de sécurité des personnes. (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019)



Photo 2 : la ruelle est insuffisamment éclairée le soir. Les participant·es ne s'y aventureraient pas à la tombée du jour.

Achalandage

La présence de plusieurs bâtiments d'industries légères, d'espaces commerciaux et de terrains vacants rend le secteur peu animé et le soir.

- La mixité des fonctions et des usages favorise l'achalandage et la fréquentation de l'espace public. Elle augmente le sentiment de sécurité en assurant une surveillance informelle et en décourageant les actes criminels. (Paquin, 2009)

Aménagement d'un lieu et son entretien

Les participant·es apprécient ou sont indifférent·es des tags et graffitis sur les murs. Une participante considère cela comme de l'art alternatif.

Il manque de mobilier urbain, comme des bancs.

- Le mobilier urbain favorise les déplacements actifs et l'achalandage de l'espace public. (Paquin, 2009)

Accessibilité universelle

Les travaux en cours sur le boulevard Pie-IX nuisent à la sécurité des déplacements actifs lorsque les personnes traversent celui-ci d'est en ouest. Le passage piétonnier temporaire à l'intersection du boulevard Pie-IX est mal défini et comporte des entraves.

- Selon les principes d'aménagement d'une rue universellement accessible de la Ville de Montréal, les corridors piétonniers devraient être libres d'obstacles et les revêtements devraient faciliter les déplacements. (Ville de Montréal, 2017)
- Une signalisation non visible ne permet pas d'anticiper les actions des autres usagers de la route et réduit donc la capacité d'adaptation face aux risques. (Transports Québec, 2020)
- En vertu de la Charte montréalaise des chantiers, la Ville de Montréal s'est engagée à « [...] *accorder la priorité à l'accessibilité, à la sécurité et à la mobilité* » des déplacements actifs lors des chantiers pouvant entraver la voie publique. (Ville de Montréal, 2021)

APPRÉCIATION GÉNÉRALE / RECOMMANDATIONS

Cette portion de la rue Sainte-Catherine Est est peu fréquentée par les participant·es. Le manque d'achalandage, l'éclairage inégal et de possibles activités illicites se déroulant dans l'espace public créent de l'insécurité. Un·e participant·e souhaiterait un ajout de mécanismes de surveillance formels dans le secteur, comme l'installation de caméras de surveillance à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et du boulevard Pie-IX, de même que des boutons d'urgence à différentes intersections.

- Implanter un système d'éclairage qui assure une bonne visibilité et une bonne ambiance. Ajouter des lampadaires aux abords de la ruelle afin d'augmenter la visibilité à partir de la rue.

- Considérer la mise en valeur de cette portion de la rue Sainte-Catherine Est par l'installation de mobilier et d'activités ponctuelles favorisant l'achalandage à différents moments.
- Assurer l'accessibilité universelle et la sécurité des personnes franchissant le boulevard Pie-IX, en définissant un corridor piétonnier protégé et une signalétique claire. Réduire les obstacles visuels afin que toutes les usager·es de la route puissent être visibles.

2. AVENUE D'ORLÉANS

Principe(s) d'aménagement analysé(s) : visibilité, accessibilité universelle

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·ES ET OBJECTIFICATION DES CONSTATS

Visibilité

Du côté ouest de la rue, à l'angle de la rue Sainte-Catherine Est, la végétation est touffue et empiète sur le trottoir, en plus de masquer le lampadaire. Un·e participant·e apprécie l'aspect naturel de la végétation à l'intersection, mais ne marcherait pas de ce côté le soir.

L'intérieur du parc de stationnement couvert à l'arrière du 3894, rue Sainte-Catherine Est donnant sur la ruelle est sombre et comporte des racoins.

- Les obstacles visuels, tels que les courbes et la végétation, devraient être évités afin d'assurer une bonne vue d'ensemble lors des déplacements. (Paquin, 2009)
- Les aménagements créant un effet de couloir ou des cachettes peuvent augmenter le sentiment d'insécurité des personnes. (Paquin, 2009)



Photo 3 : l'intérieur du parc de stationnement couvert est sombre, même durant le jour.

Accessibilité universelle

L'intersection sud-ouest de l'avenue d'Orléans et la rue Sainte-Catherine Est pourrait rendre les déplacements difficiles pour les personnes à mobilité réduite.

- Selon les principes d'aménagement d'une rue universellement accessible de la Ville de Montréal, les corridors piétonniers devraient être libres d'obstacles et les revêtements devraient faciliter les déplacements. (Ville de Montréal, 2017)

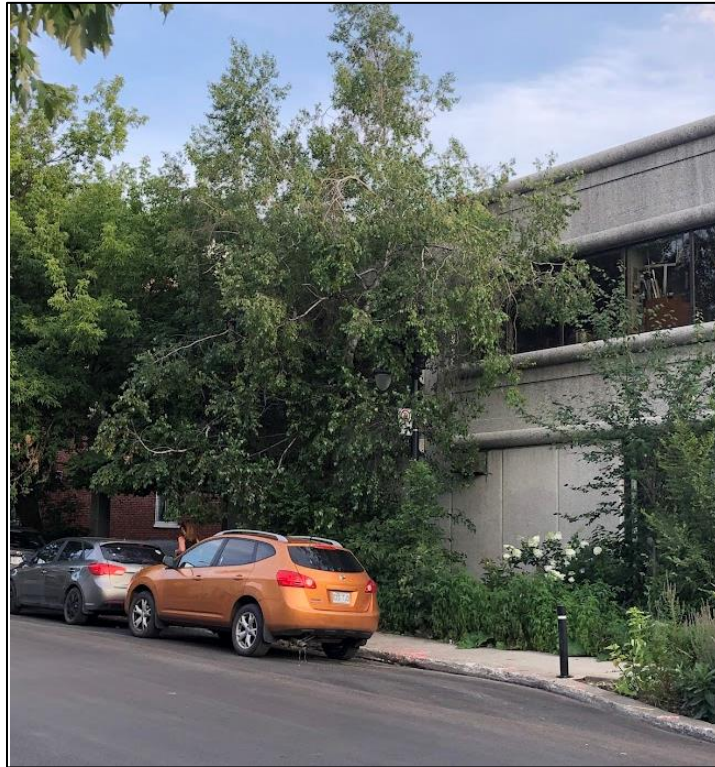


Photo 4 : les arbres et la végétation du côté ouest de la rue empiètent sur le trottoir.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE / RECOMMANDATIONS

- Élaguer l'arbre et tailler les arbustes de façon à augmenter la performance de l'éclairage et l'accessibilité du trottoir. Selon les données ouvertes de la ville de Montréal, l'arbre et les arbustes se trouvent sur le domaine privé. (QuéBio, 2024).
- Exiger au propriétaire d'entretenir la végétation en vertu de l'article 4 du *Règlement RCA02-27012* (Règlement sur les clôtures) de l'Arrondissement, qui prévoit un dégagement d'au moins 0,75 mètre entre le fond du trottoir et les haies.

3. PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE DE LA RUE NOTRE-DAME EST

Principe(s) d'aménagement analysé(s) : visibilité, aménagement d'un lieu et son entretien, accessibilité universelle

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·ES ET OBJECTIFICATION DES CONSTATS

Visibilité

Il y a plusieurs angles morts le long de la piste cyclable qui ne permettent pas de voir où l'on va, ni d'anticiper les actions et comportements des autres usager·es partageant l'espace. Le manque de visibilité est flagrant sur le tronçon compris entre les avenues d'Orléans et Jeanne-d'Arc.

- Les obstacles visuels, tels que les courbes et la végétation, devraient être évités afin d'assurer une bonne vue d'ensemble lors des déplacements. (Paquin, 2009)
- Les aménagements créant un effet de couloir ou des cachettes peuvent augmenter le sentiment d'insécurité des personnes. (Paquin, 2009)



Photo 5 : la courbe de la piste cyclable crée un angle mort.

Aménagement d'un lieu et son entretien

La végétation le long de la piste est soulignée comme facteur contribuant à l'embellissement, car cette dernière crée une barrière au bruit et à l'achalandage automobile sur la rue Notre-Dame Est. Outre la bande végétalisée où se trouve la piste cyclable, le secteur est fortement minéralisé.

- La végétation est une solution de premier choix dans la lutte contre les îlots de chaleur. Le secteur longeant les rives du Saint-Laurent dans l'Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est l'un des plus chauds de la Ville de Montréal. (Données ouvertes de la Ville de Montréal, 2023).

- Selon les données les plus récentes, l'indice de canopée de l'arrondissement est l'un des plus bas de la ville de Montréal. (Arrondissement MHM, 2022)
- La végétation dans l'espace public comporte de nombreux bienfaits : embellissement, apaisement de la circulation, sécurité dans les déplacements actifs, préservation de la biodiversité, etc. (Les Fleurons du Québec, 2014)

La clôture du parc canin ne semble pas suffisamment haute. Une table de pique-nique collée contre la clôture permettrait à un chien de s'échapper.

Accessibilité universelle

Le tracé pour piéton·nes et cyclistes n'est pas clairement défini, malgré un fort achalandage à cet endroit. La piste cyclable et les trottoirs se rejoignent à l'intersection. Les cyclistes et les personnes se déplaçant à pied se croisent dans les deux sens. Ceci crée des risques de collision et contraint les personnes à circuler en dehors du corridor piétonnier désigné.

Les travaux en cours empiètent sur le corridor piétonnier, et n'offrent pas d'alternative sécuritaire.



Photo 6 : l'intersection de la rue Notre-Dame Est et du boulevard Pie-IX n'est pas sécuritaire.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE / RECOMMANDATIONS

Les participant·es qualifient l'intersection de chaotique. En dehors des travaux en cours, la convergence des trottoirs et de la piste cyclable au même endroit n'est pas sécuritaire.

- Augmenter la visibilité dans la courbe de la piste cyclable entre les avenues d'Orléans et Jeanne-d'Arc par l'ajout de miroirs de sécurité et en taillant la végétation de chaque côté. Ajouter du marquage au sol pour inviter les cyclistes à ralentir dans la courbe.
- Déplacer le mobilier dans le parc canin afin que celui-ci ne permette pas aux animaux de s'échapper. Si le mobilier est déplacé par les utilisateur·trices du parc canin de façon à être à l'ombre, considérer l'ajout de mobilier fixe qui permet de s'abriter ailleurs dans le parc.
- Sur l'ensemble de la piste cyclable de la rue Notre-Dame Est, évaluer la pertinence d'établir deux voies de circulation pour le transport actif, c'est-à-dire une voie piétonne et une piste cyclable séparées.
- Assurer l'accessibilité universelle et la sécurité des personnes franchissant le boulevard Pie-IX, en définissant un corridor piétonnier protégé et une signalétique claire. Réduire les obstacles visuels afin que tous·tes les usager·es de la route puissent voir et être vu·es. L'aménagement devrait être considéré à toutes les intersections que la piste cyclable franchit.

4. PARC MORGAN

Principe(s) d'aménagement analysé(s) : aménagement d'un lieu et son entretien, concertation municipale et participation de la communauté

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·ES ET OBJECTIFICATION DES CONSTATS

Aménagement d'un lieu et son entretien

L'architecture et les jeux d'eaux sont de qualité et créent de l'achalandage et du dynamisme dans le secteur.

- Un milieu de vie entretenu contribue au sentiment de sécurité des personnes qui le fréquentent. (Paquin, 2009)

Il n'y a pas d'installations sportives, comme un terrain de basketball.

Certains éléments du mobilier et des installations nécessitent un entretien plus régulier, comme les poubelles et les toilettes du chalet de parc.

- « Des lieux laissant apparaître des traces de graffitis, de vandalisme et de déchets donnent une impression d'abandon et d'absence de surveillance et de fréquentation. » (Paquin, 2009)

Concertation municipale et participation de la communauté

Il y a un panneau d'affichage vide à l'entrée du parc sur la rue Sainte-Catherine Est.

- Le sentiment d'appartenance à une communauté influence la perception de la sécurité chez les personnes vivant dans un milieu donné. (INSPQ, 2021).



Photo 7 : une poubelle est endommagée au parc Morgan.



Photo 8 : l'espace d'affichage à l'entrée du parc est vide.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE / RECOMMANDATIONS

Un·e participant·e considérerait l'installation de caméras de surveillance aux abords du parc comme un facteur sécurisant pour les personnes fréquentant l'endroit.

- En l'absence d'installations sportives permanentes dans le parc, offrir une programmation diversifiée qui inclut des événements sportifs adaptés à l'espace et à la configuration du parc.
- Assurer un entretien régulier du mobilier et des toilettes. Réparer ou remplacer les éléments brisés ou en mauvais état.
- Exploiter le panneau d'affichage vide à l'entrée du parc. Ajouter un guide de ressources du quartier, par exemple au travers d'une carte du quartier. Un·e participant·e propose d'afficher un guide de ressources des organismes à proximité, comme des endroits où aller chercher de la nourriture, des lignes d'écoute, etc. Également, un·e participant·e a suggéré l'ajout d'un panneau informatif sur l'histoire du parc.

Les participant·es aimeraient que les installations du parc soient mieux adaptées à la réalité des personnes en situation d'itinérance, par exemple en ajoutant des robinet donnant accès à de l'eau plutôt qu'une fontaine à boire offrant peu de pression.

- Poursuivre les efforts en matière de sain partage de l'espace public et de cohabitation sociale. Effectuer des activités de sensibilisation et de référencement.

5. RUE SAINTE-CATHERINE EST, ENTRE L'AVENUE MORGAN ET L'AVENUE BENNETT

Principe(s) d'aménagement analysé(s) : achalandage, aménagement d'un lieu et son entretien, accessibilité universelle

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·ES ET OBJECTIFICATION DES CONSTATS

Achalandage

Contrairement à l'autre tronçon de la rue Sainte-Catherine Est préalablement évalué, celui-ci offre une meilleure mixité d'usages, moins de commerces vacants et plus d'habitations, ce qui augmente le sentiment de sécurité des participant·es, particulièrement le soir venu.

- La mixité des fonctions et des usages favorise l'achalandage et la fréquentation de l'espace public. Elle augmente le sentiment de sécurité en assurant une surveillance informelle et en décourageant les actes criminels. (Paquin, 2009)

Aménagement d'un lieu et son entretien

Il y a très peu de végétation ou d'arbres sur cette portion de la rue.

- La végétation dans l'espace public comporte de nombreux bienfaits : embellissement, apaisement de la circulation, sécurité dans les déplacements actifs, préservation de la biodiversité, etc. (Les Fleurons du Québec, 2014)
- Selon les données les plus récentes, l'indice de canopée de l'arrondissement est l'un des plus bas de la ville de Montréal. (Arrondissement MHM, 2022)

Accessibilité universelle

La rue ayant été récemment réaménagée, les trottoirs sont plus larges que la moyenne, ce qui ajoute une dimension agréable aux déplacements sur la rue. Il y a plus d'espace pour déambuler et les participant·es s'y sentent moins à l'étroit.

- Selon les principes d'aménagement d'une rue universellement accessible de la Ville de Montréal, les corridors piétonniers devraient être libres d'obstacles et les revêtements devraient faciliter les déplacements. (Ville de Montréal, 2017)
- L'absence d'infrastructures piétonnières adaptées universellement, entretenues et de qualité compromet la sécurité des usager·es. (INSPQ, 2021)

Il n'y a pas de panneau d'arrêt à l'intersection avec l'avenue Bennett, rendant la traversée de la rue difficile.

- En moyenne, huit piétons sont victimes d'une collision chaque jour au Québec. « *C'est aux intersections que le plus grand nombre de collisions impliquant un piéton blessé est recensé. La sécurisation des intersections est donc primordiale pour des rues plus sécuritaires.* » (Piétons Québec, 2021)
- Les mesures d'apaisement de la circulation encouragent les déplacements actifs et favorisent l'achalandage de l'espace public, car elles augmentent le sentiment de sécurité. (Paquin, 2009)

APPRÉCIATION GÉNÉRALE / RECOMMANDATIONS

Les participant·es ont constaté une différence positive dans la dynamique et l'aménagement de la rue Sainte-Catherine Est, comparativement au tronçon exploré en début de marche à l'ouest du boulevard Pie-IX. Les trottoirs sont larges, il y a un meilleur éclairage des lampadaires, le sentiment de sécurité est plus élevé, car il s'agit d'une partie de la rue qui est plus achalandée et animée.

- Encourager la mixité des usages et miser sur le développement des rues de l'arrondissement selon les principes des villes à échelle humaine.
- Poursuivre les objectifs ciblés en matière de verdissement de l'Arrondissement, tel qu'indiqué dans son Plan d'action en verdissement 2022. Verdir les tronçons de rue où les risques d'îlots de chaleur sont élevés.
- Implanter des mesures d'apaisement de la circulation à l'intersection de l'avenue Bennett, comme un panneau d'arrêt obligatoire ou du marquage au sol.

6. AVENUE BENNETT

Principe(s) d'aménagement analysé(s) : visibilité, aménagement d'un lieu et son entretien, concertation municipale et participation de la communauté, accessibilité universelle

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·ES ET OBJECTIFICATION DES CONSTATS

Visibilité

Comparativement à l'avenue Desjardins (où se trouve la Maison Tangente) et qui possède une emprise de rue semblable (piste cyclable séparée, sens unique pour les automobilistes, les lampadaires de l'avenue Bennet se trouvent au centre de la voie le long de la piste cyclable. Selon les participant·es, cela semble indiquer qu'il y a une meilleure visibilité à la tombée de la nuit. Cependant, ces derniers ne sont pas allumés à l'heure où se déroule la marche.

- L'éclairage devrait permettre à une personne de voir à environ 25 mètres devant elle. (Paquin, 2009)
- L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui a la plus grande influence sur le sentiment de sécurité des personnes. (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019)



Photo 9 : la présence de lampadaires sur le terre-plein séparant la rue de la voie cyclable pourrait augmenter la visibilité le soir venu.

Aménagement d'un lieu et son entretien

Plusieurs saillies et plates-bandes appartenant à l'Arrondissement sont vides. Il manque de végétation. Cela pourrait favoriser le dépôt sauvage de matières résiduelles.

- Un milieu de vie entretenu contribue au sentiment de sécurité des personnes qui le fréquentent. (Paquin, 2009)
- La végétation dans l'espace public comporte de nombreux bienfaits : embellissement, apaisement de la circulation, sécurité dans les déplacements actifs, préservation de la biodiversité, etc. (Les Fleurons du Québec, 2014)

Concertation municipale et participation de la communauté

Les participant·es apprécient particulièrement le Jardin Barnabé, à côté des organismes Productions Jeun'Est et CAP St-Barnabé. Le mobilier, de même que les jardinières et l'aspect

coloré de l'espace ajoutent une dimension ludique. La multiplication de ce type d'installations ailleurs dans le quartier serait appréciée.

- Un milieu de vie entretenu contribue au sentiment de sécurité des personnes qui le fréquentent. (Paquin, 2009)
- La végétation dans l'espace public comporte de nombreux bienfaits : embellissement, apaisement de la circulation, sécurité dans les déplacements actifs, préservation de la biodiversité, etc. (Les Fleurons du Québec, 2014)

Concertation municipale et participation de la communauté

Les participant·es apprécient particulièrement le Jardin Barnabé, à côté des organismes Productions Jeun'Est et CAP St-Barnabé. Le mobilier, de même que les jardinières et l'aspect coloré de l'espace ajoutent une dimension ludique. La multiplication de ce type d'installations ailleurs dans le quartier serait appréciée.

- Une approche participative dans les projets d'aménagement permet de répondre aux besoins collectifs de la communauté, et ce, dans une perspective de collaboration entre toutes les parties impliquées. (CEUM, 2015)
- Les activités et les initiatives communautaires donnent l'occasion aux personnes de se rencontrer et favorisent le vivre-ensemble, contribuant ainsi au sentiment de sécurité. (Paquin, 2009).



Photo 10 : le jardin Barnabé sur l'avenue Bennett à l'intersection de la rue Adam a particulièrement été apprécié comme aménagement.

Accessibilité universelle

Tout comme sur la portion est de la rue Sainte-Catherine Est, les trottoirs sont plus larges que la moyenne, ce qui ajoute une dimension agréable et accessible universellement aux déplacements.

- Les mesures d'apaisement de la circulation encouragent les déplacements actifs et favorisent l'achalandage de l'espace public, car elles augmentent le sentiment de sécurité. (Paquin, 2009)
- L'absence d'infrastructures piétonnières adaptées universellement, entretenues et de qualité compromet la sécurité des usager·es. (INSPQ, 2021)

APPRÉCIATION GÉNÉRALE / RECOMMANDATIONS

Le réaménagement de l'avenue Bennett est apprécié des participant·es. Les caractéristiques de cette dernière devraient inspirer le réaménagement des autres rues de l'Arrondissement, c'est-à-dire la largeur des trottoirs, une voie cyclable protégée, et des lampadaires disposés au centre de la rue.

- Intégrer des projets s'inspirant des principes de l'urbanisme tactique et transitoire afin d'augmenter la convivialité des rues du secteur.
- L'urbanisme tactique se définit comme la mise en place d'aménagements temporaires dans l'espace public. Ludique, cette forme d'appropriation de l'espace se réalise idéalement au travers d'ateliers de cocréation et de consultations citoyennes, et permet d'expérimenter de nouvelles formes urbaines à court et moyen termes. (Centre d'écologie urbaine, s.d.)
- Poursuivre les démarches de réfection des rues selon les principes de rues conviviales.
- Poursuivre les objectifs ciblés en matière d'amélioration de l'entretien et la mise à niveau des trottoirs dangereux de l'arrondissement, tel qu'indiqué dans le plan local de déplacements de MHM 2017-2027.

7. RUE SICARD

Principe(s) d'aménagement analysé(s) : aménagement d'un lieu et son entretien

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·ES ET OBJECTIFICATION DES CONSTATS

Aménagement d'un lieu et son entretien

La rue est calme, propre, entretenue et bordée d'arbres matures. La typologie architecturale des habitations est appréciée.

- La végétation dans l'espace public comporte de nombreux bienfaits : embellissement, apaisement de la circulation, sécurité dans les déplacements actifs, préservation de la biodiversité, etc. (Les Fleurons du Québec, 2014)
- La végétation est une solution de premier choix dans la lutte contre les îlots de chaleur. (Solidarité Mercier-Est, 2020)
- Selon les données les plus récentes, l'indice de canopée de l'arrondissement est l'un des plus bas de la ville de Montréal. (Arrondissement MHM, 2022)



Photo 11 : la rue Sicard est appréciée par les participant-es.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE / RECOMMANDATIONS

Poursuivre les objectifs ciblés en matière de verdissement de l'Arrondissement, tel qu'indiqué dans son Plan d'action en verdissement 2022.

8. PARC ANTENNE LONGUE-POINTE

Principe(s) d'aménagement analysé(s) : visibilité, aménagement d'un lieu et son entretien, concertation municipale et participation de la communauté

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT-ES ET OBJECTIFICATION DES CONSTATS

Visibilité

La piste cyclable et le sentier piéton sont larges et dégagés, ce qui permet une bonne visibilité. Cependant, le parc étant linéaire, les usager-es doivent traverser plusieurs rues transversales.

Les saillies végétalisées réduisent la visibilité aux intersections. De plus, il arrive que les différent-es usager-es de la route ne respectent pas la signalisation, créant ainsi des risques de collision.

- En moyenne, huit piétons sont victimes d'une collision chaque jour au Québec. « *C'est aux intersections que le plus grand nombre de collisions impliquant un piéton blessé est recensé. La sécurisation des intersections est donc primordiale pour des rues plus sécuritaires.* » (Piétons Québec, 2021)



Photo 12 : Les saillies végétalisées réduisent la visibilité aux intersections.

Aménagement d'un lieu et son entretien

Les participant-es apprécient la séparation des différents modes de déplacements actifs en comparaison avec la piste cyclable longeant la rue Notre-Dame Est. Elle permet de s'y promener en toute tranquillité, sans devoir s'assurer que des cyclistes arrivent par-dérrière. Elle est mieux adaptée aux différents modes de transports et plus accessible universellement. Les voies sont plus larges.

- Selon les principes d'aménagement d'une rue universellement accessible de la Ville de Montréal, les corridors piétonniers devraient être libres d'obstacles. (Ville de Montréal, 2017)
- Les aménagements favorisant l'accessibilité universelle augmentent le recours aux déplacements actifs. Les parcours piétonniers non entretenus limitent les déplacements et les activités des personnes. (Vivre en Ville, 2012)

Il y a beaucoup de mobilier urbain, comme des bancs, et l'art urbain présent sur les murs longeant le parc est apprécié.

- Un milieu de vie entretenu contribue au sentiment de sécurité des personnes qui le fréquentent. (Paquin, 2009)
- L'animation des espaces publics en toute saison crée de l'achalandage et favorise le sentiment de sécurité. (AQLM, 2021)

Concertation municipale et participation citoyenne

La présence du jardin communautaire le long du parc Antenne Longue-Pointe est fortement appréciée. La multiplication de ces jardins ailleurs dans le quartier serait à encourager, surtout s'ils sont accessibles à tou·tes et non clôturés.

- Les jardins collectifs et communautaires sont « *un moyen privilégié pour développer un sentiment d'appartenance et un sentiment de propriété collective qui facilite les échanges non seulement au sein du groupe, mais aussi entre le groupe et le reste de la communauté.* » (Bergeron et al, 2002, dans Duchemin, E., Wegmuller, F., & Legault, A. M., 2010)
- Les activités et les initiatives communautaires donnent l'occasion aux personnes de se rencontrer et favorisent le vivre-ensemble, contribuant ainsi au sentiment de sécurité. (Paquin, 2009).



Photo 13 : L'art urbain est apprécié des participant-es.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE / RECOMMANDATIONS

- Un·e participant·e suggère l'ajout de signalétique clignotante qui préviendrait les automobilistes qu'une personne approche l'intersection, et ce, afin d'assurer la sécurité lors de la traversée.
- Tailler la végétation des saillies aux intersections, en considérant que certaines populations pourraient être moins visibles à l'intersection (enfants, personnes se déplaçant en fauteuil roulant, etc.)
- Planter des mesures d'apaisement de la circulation supplémentaires aux intersections, telles que des dos-d'âne.
- Mettre en place des projets d'art public et urbain, comme des murs à disposition pour des murales.

- Considérer l'aménagement et l'implantation de jardins collectifs ouverts à tous·tes, comme les Circuits Jardins de l'organisme Sentier urbain.

9. RUE SAINT-CLÉMENT

Principe(s) d'aménagement analysé(s) : visibilité, aménagement d'un lieu et son entretien, accessibilité universelle

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·ES ET OBJECTIFICATION DES CONSTATS

Visibilité

L'intersection nord-est de la rue Saint-Clément et de la rue de Rouen est insécurisante, car elle comporte de grosses haies, un espace de stationnement ouvert sur la rue et une ruelle étroite et fortement végétalisée. Les participant·es ne souhaitent pas marcher de ce côté de la rue.

- Les espaces à déplacement prévisibles ne sont pas des aménagements à privilégier. Ils augmentent le sentiment d'insécurité, car ils n'offrent pas d'issues alternatives et rendent les personnes invisibles de la voie publique. (MEQ, 2019)
- Les obstacles visuels, tels que les courbes et la végétation, devraient être évités afin d'assurer une bonne vue d'ensemble lors des déplacements. (Paquin, 2009)
- L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui a la plus grande influence sur le sentiment de sécurité des personnes. (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019)



Photo 14 : L'intersection de la rue Saint-Clément et la rue de Rouen comporte de nombreuses cachettes.

Aménagement d'un lieu et son entretien

Les participant·es comparent la ruelle près de la rue de Rouen, du côté est, à celle près de la rue Hochelaga, du côté ouest.

La première est sombre et manque de visibilité. La deuxième est large et dégagée, donne sur la cour d'unités résidentielles et comporte du mobilier, telles que des jardinières.

- L'éclairage devrait permettre à une personne de voir à environ 25 mètres devant elle. (Paquin, 2009)
- Un milieu de vie entretenu contribue au sentiment de sécurité des personnes qui le fréquentent. (Paquin, 2009)



Photo 15 : les participant·es se sentiraient plus en sécurité de marcher dans la ruelle à l'intersection de la rue Hochelaga.

Accessibilité universelle

Le trottoir du côté ouest, près de l'intersection avec la rue Hochelaga, est étroit et mal entretenu.

- Selon les principes d'aménagement d'une rue universellement accessible de la Ville de Montréal, les corridors piétonniers devraient être libres d'obstacles et les revêtements devraient faciliter les déplacements. (Ville de Montréal, 2017)
- L'absence d'infrastructures piétonnières adaptées universellement, entretenues et de qualité compromet la sécurité des usager·es. (INSPQ, 2021)

APPRÉCIATION GÉNÉRALE / RECOMMANDATIONS

- À l'intersection des rues Saint-Clément et de Rouen, tailler les végétaux et élaguer les arbres de façon à augmenter la performance de l'éclairage et l'accessibilité du trottoir. Selon les données ouvertes de la Ville de Montréal, les arbres se trouvent sur le domaine public. (QuéBio, 2024).
- Implanter un système d'éclairage qui assure une bonne visibilité près de la ruelle du côté est de la rue Saint-Clément. Ajouter des lampadaires aux abords de la ruelle afin d'augmenter la visibilité à partir de la rue.
- Poursuivre les objectifs ciblés en matière d'amélioration de l'entretien des trottoirs dangereux de l'arrondissement, tel qu'indiqué dans le plan local de déplacements de MHM, en procédant à la réfection du revêtement et à la mise à niveau des trottoirs.

10. PARC THÉODORE

Principe(s) d'aménagement analysé(s) : visibilité, achalandage, surveillance formelle et accès à l'aide, aménagement d'un lieu et son entretien, concertation municipale et participation de la communauté

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·ES ET OBJECTIFICATION DES CONSTATS

Visibilité

La faible dénivellation du parc permet d'avoir un regard d'ensemble sur celui-ci, ce qui est apprécié des participant·es. Cependant, il manque d'éclairage autour du chalet.

- L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui a la plus grande influence sur le sentiment de sécurité des personnes. (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019)

Achalandage

Le nombre de personnes fréquentant le parc au moment de la marche et sa proximité avec la rue Hochelaga augmente le sentiment de sécurité de certain·es participant·es, tandis que d'autres soulignent le manque de calme causé par l'achalandage routier.

- L'animation des espaces publics en toute saison crée de l'achalandage et favorise le sentiment de sécurité. (AQLM, 2021)

Surveillance formelle et accès à l'aide

Il n'y a pas de mesures de sécurité formelles visibles dans le parc, comme un téléphone d'urgence.

- Les lieux surveillés et l'accessibilité à des mesures de sécurité permettant d'obtenir de l'aide augmentent le sentiment de sécurité. (Paquin, 2009)

Aménagement d'un lieu et son entretien

Les fontaines à boire ont peu de pression et il manque de poubelles.

- Un milieu de vie entretenu contribue au sentiment de sécurité des personnes qui le fréquentent. (Paquin, 2009)

Concertation municipale et participation de la communauté

L'espace compris au nord du chalet de parc sur la rue Théodore n'est pas utilisé à son plein potentiel. Les participant-es suggèrent l'implantation d'un jardin communautaire pour les résident-es du secteur.

- Les jardins collectifs et communautaires sont « *un moyen privilégié pour développer un sentiment d'appartenance et un sentiment de propriété collective qui facilite les échanges non seulement au sein du groupe, mais aussi entre le groupe et le reste de la communauté.* » (Bergeron et al, 2002, dans Duchemin, E., Wegmuller, F., & Legault, A. M., 2010)
- Le sentiment d'appartenance à une communauté influence la perception de la sécurité chez les personnes résidentes d'un secteur. (INSPQ, 2021)
- Une approche participative dans les projets d'aménagement permet de répondre aux besoins collectifs de la communauté, et ce, dans une perspective de collaboration entre toutes les parties impliquées. (CEUM, 2015)



Photo 16 : les participant-es aimeraient voir un jardin communautaire implanté du côté nord du chalet de parc.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE / RECOMMANDATIONS

- Augmenter l'éclairage autour du chalet de parc.

- Les participant·es proposent l'implantation d'un téléphone d'urgence visible sur l'un des murs du chalet. Également, ajouter une signalétique claire permettant d'identifier les accès à des mesures de sécurité et de surveillance formelle.
- Assurer un entretien régulier du mobilier. Réparer ou remplacer les éléments brisés ou en mauvais état.
- Considérer l'aménagement et l'implantation de jardins collectifs ouverts à tou·tes, comme les Circuits Jardins de l'organisme Sentier urbain.

POINT D'ARRIVÉE : ÉDICULE DE LA STATION VIAU

Principe(s) d'aménagement analysé(s) : signalisation, visibilité, achalandage, surveillance formelle et accès à l'aide, aménagement d'un lieu et son entretien, concertation municipale et participation de la communauté, accès universel

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·ES ET OBJECTIFICATION DES CONSTATS

Considérant que les aménagements des abords de la station Viau et de l'avenue Pierre-De Coubertin sont récents, les participant·es ont été invité·es à repérer au moins un élément pour chacun des sept principes d'aménagement présentés, ce qui a permis d'aiguiser leur analyse et de consolider les apprentissages de l'atelier donné et de la marche exploratoire. Les commentaires étaient positifs.



Photo 17 : vue de l'avenue Pierre-De Coubertin et de la station Viau.

CONCLUSION

La marche exploratoire, en collaboration avec la Maison Tangente, a été l'occasion d'aborder le sentiment de sécurité des participant·es sous les principes de l'aménagement sécuritaire dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Cette démarche participative permet aux personnes vivant le quartier de s'approprier leur milieu de vie et offre aux instances municipales une nouvelle perspective afin de mieux cerner les besoins des résident·es et d'approfondir la réflexion en matière de cohabitation et d'utilisation de l'espace public.

En considérant l'expérience du quartier selon la perception et le savoir des participant·es, il a été possible de faire ressortir les différents enjeux vécus en matière de sécurité et d'aménagement du quartier.

Lors de la marche, certains enjeux ont été soulignés à plusieurs reprises :

- Les entrées de ruelles et les entrées de commerces et stationnements créant des cachettes semblent particulièrement insécurisantes pour les participant·es ;
- Les rues ne sont pas suffisamment végétalisées ;
- La sécurité routière dans le quartier est déficiente. Il manque de mesures d'apaisement de la circulation et les travaux en cours sur le boulevard Pie-IX nuisent à la sécurité des déplacements actifs.

Les participant·es ont également relevé des bons coups dans l'aménagement des lieux visités :

- La présence d'installations par ou pour la collectivité, comme le jardin Barnabé, les jardins communautaires et la présence d'art urbain ont été soulignés à divers moments comme des éléments positifs d'un lieu ou qui gagnaient à être ajoutés ;
- La végétation est un facteur déterminant dans l'appréciation d'un lieu ;
- Le mobilier urbain et les infrastructures de parc gagnent à être mieux entretenues et bonifiées.

Les problématiques soulevées sont représentatives de l'aménagement du secteur, avec la présence de plusieurs commerces et industries légères, de même qu'une emprise des rues qui privilégie l'utilisation de véhicules motorisés. Considérant le changement démographique et la diversification des usages qui s'implante dans le quartier, il n'est pas étonnant que la morphologie urbaine de celui-ci ne soit plus tout à fait adaptée aux besoins des personnes fréquentant le secteur.

Au-delà de l'identification des problématiques liées au sentiment de sécurité, la marche exploratoire a fait naître des pistes de solutions afin d'augmenter la qualité de l'aménagement urbain du secteur. En misant sur l'interconnectivité des différents lieux d'intérêt (parcs, artères

commerciales, infrastructures publiques, réseau cyclable, etc.) et en intégrant les sept principes d'aménagement présentés lors de ce rapport, les participant·es ont fait ressortir des éléments qui favoriseraient une dimension humaine et collective à l'aménagement du quartier. Ainsi, l'Arrondissement gagnerait à bonifier et repenser l'aménagement du secteur selon les recommandations émises par les participant·es de Maison Tangente.

MOT DE LA FIN

À L'Anonyme, nous prenons en considération le sentiment de sécurité et le bien-être de toutes les personnes présentes dans l'espace public, quel que soit leur âge, sexe, mobilité ou situation résidentielle. Nous considérons que la perception et le point de vue des participant·es sont importants dans le devenir du quartier, et les marches exploratoires sont d'excellentes initiatives en ce sens. Ultimement, le sentiment de sécurité des personnes est intimement lié à leur attachement et leur appartenance au leur milieu de vie et à leur communauté.

BIBLIOGRAPHIE

AQLM - Association québécoise du loisir municipal (2021). Prévention du vandalisme. Guide Sports Loisirs. https://www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/wp-content/uploads/sites/8/2022/02/3.3.1_CondSucces_PreventionVandalisme.pdf

Arrondissement mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2023). *Plan local de déplacements de MHM 2017-2027. Bilan 2017-2021 et suite des actions 2022-2027*. Bureau de projet et du développement des services aux citoyens. Ville de Montréal. Repéré à : https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/8803-1_bilan_plan_deplacement_vf_1.pdf

Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2022). Plan d'action en verdissement 2022. Ville de Montréal. Repéré à : https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/plan_daction_en_verdissement_2022_de_mhm_vf.pdf

CEUM - Centre d'écologie urbaine de Montréal (2015). *L'urbanisme participatif. Aménager la ville avec et pour ses citoyens*. Repéré à : https://urbanismeparticipatif.ca/sites/default/files/upload/document/guides/rqv_guide_urba_parti_fra_0.pdf

CjM - Conseil jeunesse de Montréal (2021). *Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*. Repéré à : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_junesse_fr/media/documents/avis_montreal_nocturne.pdf

INSPQ - Institut national de santé publique du Québec (2017). *Verdir les villes pour la santé de la population. Revue de littérature*. Repéré à : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf

INSPQ - Institut national de Santé publique du Québec. (2021). *Mesures à mettre en place pour favoriser le sentiment de sécurité en contexte de pandémie de COVID-19 et de déconfinement partiel*. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3147-sentiment-securite-pandemie-covid-19-deconfinement.pdf>

L'Anonyme (2023). *Diagnostic local en sécurité urbaine*. Pour l'Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Les Fleurons du Québec (2014). Horticulture ornementale : les bienfaits pour votre municipalité. Repéré à : https://www.morinheights.com/IMG/pdf/bienfaits_municipalite.pdf

MEQ - Ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec (2019). *La prévention des violences à caractère sexuel par l'aménagement des campus d'enseignement supérieur*. Repéré à : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/soutien-etablisements/prevention-VCS.pdf>

Paquin, S. (2009). *Ma ville en toute confiance. Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires*. Repéré sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). <https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P44/5k.pdf>

Piétons Québec (2021). *Apaiser la circulation et sécuriser les intersections dans nos milieux de vie*. Repéré à : <https://www.pietons.quebec/outils/2021/apaiser-circulation-securiser-les-intersections-nos-milieux-vie>

QuéBio. (2024). *Arbres publics de Montréal* [Carte interactive]. Données ouvertes de la Ville de Montréal. Repéré à : <https://quebio.ca/fr/arbresmtl>

Règlement sur les clôtures (RCA02-27012), conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Règlement RCA02-27012, adopté le 2003-07-08, entrée en vigueur le 2003-09-09

Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (RCA20-27001-2), conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Règlement RCA20-27001-2, adopté le 2023-08-14, entrée en vigueur le 2023-08-21.

Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (23-016), conseil municipal de la Ville de Montréal, Règlement 23-016, adopté le 2023-10-16, entrée en vigueur le 2023-10-24.

Solidarité Mercier-Est (2020). *Parcs et espaces verts*. Portrait de quartier, partie 4. Repéré à : <https://solidaritemercierest.org/wp-content/uploads/2020/04/Portrait-Mercier-Est-partie-4.pdf>

Transports Québec (2020). *Les bonnes pratiques en signalisation routière. Les sept principes fondamentaux*. Fiche d'information technique. Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation. Repéré à : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/signalisation/Documents/fiche-principes-fondamentaux.pdf>

Vélo Québec (2017) *Infos : aménagements cyclables*. Vélo Sympathique par Vélo Québec. Repéré à : <https://velosympathique.velo.qc.ca/ressources/amenagements-cyclables-intro/>

Ville de Montréal (2017). *Aménagements piétons universellement accessibles. GCI-5A - Guide d'aménagement durable des rues de Montréal*. Fascicule 5, Montréal. Direction des transports. Repéré sur le site de Société Logique : https://societelogique.org/doc/2_Fasc_5_Amenagement_pietons_AU.pdf

Ville de Montréal (2022). *Éclairage. GCI-5A - Guide d'aménagement durable des rues de Montréal*. Fascicule 4, Montréal. Direction des transports. Repéré à : <https://ville.montreal.qc.ca/executiontravaux/document/gci-5a-guide-damenagement-durable-des-rues-de-montreal>

Vivre en Ville (2012). *Des transports actifs pour une ville active. Aménager des environnements urbains plus favorables à l'activité physique*. Repéré à : https://vivreenville.org/media/23009/venv_2012-12_mtl-active_web_final.pdf

Welsh, B. C., & Farrington, D. P. (2009). Public area CCTV and crime prevention: an updated systematic review and meta-analysis. *Justice quarterly*, 26(4), 716-745. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/soutien-etablissements/prevention-VCS.pdf>